

La coopération internationale et Erasmus + : **Impacts attendus pour l'établissement**

L'axe 4 du projet d'établissement de l'EPL précise les objectifs qui permettront de renforcer et valoriser l'ouverture à l'international, à savoir :

- Initier les apprenants à une première expérience internationale.
- Professionnaliser les apprenants et personnels
- Être innovant pour s'adapter aux enjeux de l'international
- Développer la délivrance d'attestation de certificats et de diplôme avec des structures partenaires.

Les résultats attendus sont les suivants :

- Former des citoyens européens, autonomes, capables de s'adapter aux évolutions de la société. La connaissance des langues, la découverte d'autres cultures, d'autres savoir faire, d'autres contextes socio-économiques est indispensable pour permettre une intégration personnelle et professionnelle dans un contexte qui s'internationalise de plus en plus.

- Former des professionnels dans les filières de la viticulture, de l'œnologie, de la sommellerie, de l'œnotourisme, sensibles aux problèmes européens, conscients des contraintes économiques, commerciales, environnementales, maîtrisant les nouvelles technologies et intégrant le contexte du marché unique européen et du commerce international.

- Développer la mobilité et les interventions ciblées des enseignants et formateurs pour faciliter l'acquisition d'une plus large connaissance des divers systèmes de production,.. ainsi que permettre les échanges sur les pratiques pédagogiques et les attentes des systèmes éducatifs des différents pays. Cette dimension internationale de la formation est un facteur important de l'employabilité des étudiants sur un marché de l'emploi qui lui aussi s'internationalise.

- Mettre en place dès que possible des systèmes de reconnaissance de formation officiels (ECTS,...) et développer des formations bi-diplomantes.

- Participer à la formation des professionnels de la viticulture, de l'œnologie, de l'œnotourisme,... à travers l'accueil d'apprenants étrangers sur les domaines ou dans les entreprises ainsi que leur participation à certains projets que nous développons. Ceci contribue à davantage les sensibiliser à la réalité des marchés européens et internationaux, à leur faire découvrir d'autres cultures viticoles, à confronter leurs pratiques avec celles d'autres territoires européens ou mondiaux, à mieux appréhender la position des vins de Bourgogne à l'étranger,... et ainsi à stimuler la compétitivité des entreprises et le développement viticole local.